



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N°41/2020

OBJET : CISPD – Création des deux instances en charge de ce conseil et désignation des membres

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ.

Date de la convocation : le 17 juillet 2020

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUARINOS Valérie, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, LEONARD Myriam, MARECHAL Christine, MASIP Virginie et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, CAZENAVE Patrick, DES Claude, DIGOUDE Nicolas, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, HOAREAU Francois, LAFFONT Didier, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, PAUBERT Yves, POPLINEAU Christian, POUILLEY Pierre, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SGOBBO Gérard, TORRECILLAS Jean-Luc.

Procurations :

Madame PUJOL Michèle donne procuration à Madame GUTIEREZ Pierrette
Madame ZERAOLA Fatïha donne procuration à Madame LEONARD Myriam
Monsieur GIRMA Marcel donne procuration à Madame ARNAUD Marie Claire
Monsieur PUJOL Roland donne procuration à Monsieur LAFFONT Patrick
Monsieur DUROUDIER Jérôme donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc

Excusés/Absents : Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur Jean Louis ROSSI, délégué près la commune de Saint Jean d'Aigues Vives, a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Olmes détient la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance avec la création et l'animation du conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD) défini d'intérêt communautaire ».

Les textes prévoient la création de deux instances chargées d'administrer le conseil du CISPD :

- L'assemblée plénière composée par :
 - Le Préfet du département et le Procureur de la République, ou leurs représentants,
 - Le Président du Conseil Départemental, ou son représentant,
 - Le Président de la CCPO ou son représentant,
 - Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet,
 - Les maires des communes membres de la CCPO ou leurs représentants,
 - Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'Action Sociale ou des activités économiques, désignés par le Président du CISPD après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

- Le Comité restreint composé de 20 membres :
 - Le Préfet du département ou son représentant
 - Le Procureur de la République ou son représentant
 - Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
 - Le Président de la CCPO ou son représentant
 - 5 maires représentant les communes membres de la CCPO ou leurs représentants,
 - Le Maire de la commune de Lavelanet ou son représentant,
 - 5 Représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet,
 - 6 Représentants d'associations, établissements ou organismes membres du CISPD.

Le Président précise donc que le Conseil Communautaire doit déterminer les 5 communes membres de la collectivité qui siègeront au comité restreint du CISPD.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de :

- Désigner les maires (ou représentant) représentant les 5 communes concernées.

- Désigner les délégués chargés du suivi des missions du CISPD
Pour rappel, lors du mandat précédent deux délégués communautaires ont été désignés en charge de :
 - o *La coordination et du suivi des missions du CISPD,*
 - o *La mise en œuvre et du suivi du volet sécurité mené dans le cadre des actions du CISPD.*

Le scrutin est uninominal

Le vote se fera à bulletin secret. Le scrutin est majoritaire à deux tours (au premier tour majorité absolue, au deuxième tour majorité relative).

Le Président précise que toutefois l'élection peut avoir lieu à main levée si à l'unanimité les délégués communautaires le décident.

Le Conseil Communautaire appelé à voter sur ce point, a souhaité à l'unanimité procéder à un vote à main levée.

Après appel à candidature, Oui l'exposé de Monsieur le Président, Marc Sanchez et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- Désigné les communes de Laroque d'Olmes, Le Sautel, Bélesta, Villeneuve d'Olmes et Nalzen

- Désigné M. Claude DES et M. Jean Luc TORRECILLAS d
des missions du CISPD

Accusé de réception en préfecture
009-240900464-20200903-41-2020-DE
Date de transmission : 03/09/2020
Date de réception préfecture : 03/09/2020

Nombre de Membres	
En exercice	47
Présents	41
Représentés	5
Absents	1
Votants	46
Vote Pour	46
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,
Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président

Marc SANCHEZ



DESIGNATION DELEGUES AU CISPD
(conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance)

R:\Délibérations\2020\04 23-07-2020 Commissions\DELIB\RETOUR PREF\n° 41 2020 CISPD Creat° 2 instances en charge du conseil et designat° membres.PDF

EPCI		COMMUNAUTE COMMUNES PAYS D'OLN mail: ccpo@paysdolmes.org		
PRESIDENT		Monsieur Marc SANCHEZ		
REPRESENTANT DE 5 COMMUNES				
COMMUNES	NOM prenom	Adresse personnelle	MAIL	Tél
LAROQUE D'OLMES	DES Claude	1 rue Maréchal Leclerc	claudedes@wanadoo.fr	06.08.81.98.85
SAUTEL	MORETTO Richard	le Juncas	moretto.richard@gmail.com	06.82.38.64.71
BELESTA	GIRMA Marcel	Chemin de la Garennette	marcel.girma@wanadoo.fr	06.81.17.81.99
VILLENEUVE D'OLMES	SGOBBO Gérald	8 route de la Plaine	gerald.sgobbo@orange.fr	06.85.71.73.38
NALZEN	FERRIE Patrick	Place du Village	ferrie.patrick@orange.fr	06.25.89.72.77

DELEGUES TITULAIRES CHARGES DU SUIVI DES MISSIONS DU CISPD				
CP - COMMUNE	NOM prenom	Adresse personnelle	MAIL	Tél
09600 LAROQUE D'OLMES	DES Claude	1 rue Maréchal Leclerc	claudedes@wanadoo.fr	06.08.81.98.85
09300 LAVELANET	TORRECILLAS Jean-Luc	1 rue du Gabre	jlmonge09@gmail.com	06.77.88.52.78